

**RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007**

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**



## **EAU POTABLE**

**SMAEP 4B -- Distribution**

**Année 2024**

# ERRATUM

## OBJET : Corrections d'erreurs constatées dans le RPQS Distribution 2024

Suite à une erreur de transfert de donnée entre le fichier de calculs et le document du RPQS Distribution, les chiffres suivants sont erronés et doivent être modifiés afin d'être cohérent avec la déclaration SISPEA faite avec les valeurs corrigées :

- Nombre d'habitants : **26 395** (population en vigueur au 31/12/2024) au lieu de 30 841 (la population de Chef Boutonne n'ayant pas été soustraite) ;
- Volume importé en 2024 de 1 988 345 m<sup>3</sup> est corrigé en **1 963 802 m<sup>3</sup>** et le volume exporté passe de 29 276 à **29 244 m<sup>3</sup>**. De ce fait le volume total mis en distribution sur le territoire est de **1 934 558 m<sup>3</sup>**.

La formule de calculs du rendement du réseau de distribution qui contenait plusieurs valeurs erronées, une fois la correction effectuée nous donne un rendement de **77.4%** au lieu de 77.7 %.

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1) Organisation administrative du service .....	4
2) Estimation de la population desservie.....	5
3) Conditions d'exploitation du service .....	5
4) Prestations assurées dans le cadre du service .....	5
5) Les volumes d'eau .....	6
6) Nombre d'abonnements .....	6
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :.....	8
8) Consommation par commune .....	8
9) Longueur du réseau.....	10
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>12</b>
10) Tarifs en vigueur .....	12
11) Prix du service d'eau potable.....	12
12) La Facture d'eau (1) .....	14
13) La Facture d'eau (2) .....	15
14) La Facture d'eau (3) .....	16
15) La Facture de l'eau (4) .....	17
16) Recettes d'Exploitation .....	18
<b>INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>19</b>
17) Qualité de l'eau .....	19
18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau .....	20
19) Performance du réseau.....	21
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>24</b>
21) Acquisition d'équipements :.....	24
22) Branchements en plomb.....	24
23) Etat de la dette.....	24
24) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente .....	22
25) Taux de réclamation.....	23
26) Amortissements réalisés .....	25
<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....</b>	<b>25</b>
27) Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité .....	25
28) Opérations de coopération décentralisée.....	25
<b>NOTE D'INFORMATION 2024 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE .....</b>	<b>25</b>
<b>NOTE D'INFORMATION 2024 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....</b>	<b>29</b>

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

Aujourd'hui, ce sont 43 collectivités représentant 49 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2024 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

La compétence « Protection de la ressource » étant exercée de longue date par le Syndicat mais de manière implicite, une modification statutaire a été engagée en début d'année 2025 en vue d'actualiser les statuts actuellement en vigueur.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2024. Celui-ci concerne uniquement 49 communes qui sont les suivantes :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds)                           | - Fors  | - Paizay le Chapt   |
| - Asnières en Poitou  | - Juillé  | - Périgné   |
| - Aubigné   | - Juscorps  | - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière) |
| - Beauvoir-sur-Niort  | - La Chapelle-Pouilloux   | - Saint Romans des Champs   |
| - Brieuil-sur-Chizé   | - Le Vert   | - Saint-Romans-les-Melle  |
| - Brioux-sur-Boutonne   | - Les Fosses  | - Sauzé-Entre-Bois (ex-communes de Caunay, Pers, Montalembert, Plibou et Sauzé-Vaussais)        |
| - Brûlain   | - Limalonges  | - Secondigné-sur-Belle  |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines-sous-Celles et Saint-Médard) | - Lorigné   | - Séigné  |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou)                  | - Loubigné*   | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay)   |
| - Chérigné  | - Loubillé*   | - Vernoux-sur-Boutonne  |
| - Chizé   | - Luché-sur-Brioux  | - Villefollet   |
| - Clussais-la-Pommeraiie  | - Lusseray  | - Villemain*  |
| - Couture-d'Argenson  | - Mairé-L'Evescault   | - Villiers-en-Bois  |
| - Ensigné   | - Maisonnay   | - Villiers-sur-Chizé  |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues                              | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard)  |   |
| - Fontivillié (Chail et Sompt)                                      | - Marigny   |   |
|   | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) |   |
|   | - Mellerau  |   |
|   | - Montjean  |   |

## 2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **26 395** (population en vigueur au 31/12/2024).

Nombre de compteurs : **15 560 au 31 décembre 2024**

## 3) Conditions d'exploitation du service

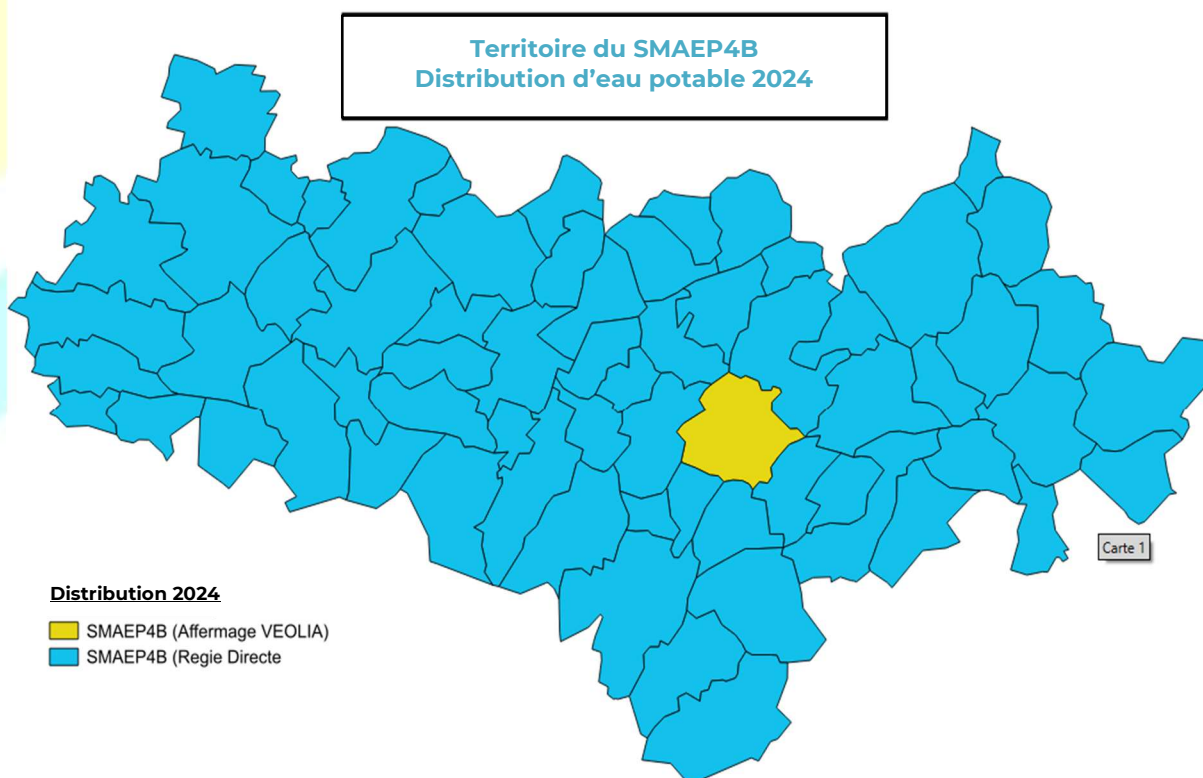
Le service est exploité en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le territoire centre.

Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
<b>Mise en service</b>	Des branchements
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage
<b>Travaux neufs</b>	Extension de réseau, dévoiement de réseaux



## 5) Les volumes d'eau

### a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Importés en 2024 (m <sup>3</sup> )	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	1 933 279	1 963 802	1,58%

Les volumes mis en distribution sur le territoire restent relativement stables entre 2023 et 2024.

### b) Exportations

Export vers	Exportés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Exportés en 2024 (m <sup>3</sup> )	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	7 622	11 992	57,33%
Export vers SERTAD (MELLE)	13 235	13 571	2,54%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	791	748	-5,44%
Export vers CNRS	3 583	2 157	-39,80%
Export vers Villefagnan	747	776	3,88%
<b>Total</b>	<b>25 978</b>	<b>29 244</b>	<b>12,57%</b>

Les exports entre 2023 et 2024 ont connu un retour à la normale par rapport aux années antérieures à 2022.

## 6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	15 495	15 504	0,06%
Nombre d'abonnés non domestiques	57	56	-1,75%
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>15 552</b>	<b>15 560</b>	<b>0,05%</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune est stable sur l'ensemble du territoire. L'augmentation du nombre d'abonnés constatée correspond à la reprise de la distribution sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain (445 abonnés).

Communes	ex-Communes	Abonnés 2023	Abonnés 2024	Variation
Alloinay	Gournay-Loizé	379	384	1,32% ▲
	LesAlleuds	184	183	-0,54% ▼
Asnières en Poitou		120	121	0,83% ▲
Aubigné		127	128	0,79% ▲
Beauvoir-sur-Niort		1 001	1 003	0,20% ▲
Brieuil sur chizé		36	36	0,00% =
Brioux sur Boutonne		866	868	0,23% ▲
Brulain		364	368	1,10% ▲
Caunay		109	108	-0,92% ▼
Celles-sur-Belle	Montigné	134	134	0,00% =
	Saint Médard	68	68	0,00% =
	Verrines sous Celles	130	130	0,00% =

Communes	ex-Communes	Abonnés 2023	Abonnés 2024	Variation
Chef-Boutonne	Crézières	39	39	0,00% =
	La Bataille	56	58	3,57% ▲
	Tillou	200	198	-1,00% ▼
Chérigné		89	89	0,00% =
Chizé		422	424	0,47% ▲
Clussais la Pommeraie		413	407	-1,45% ▼
Couture d'argenson		251	254	1,20% ▲
Ensigné		177	176	-0,56% ▼
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		316	311	-1,58% ▼
Fontvillié	Chail	249	250	0,40% ▲
	Sompt	185	184	-0,54% ▼
Fors		830	832	0,24% ▲
Juillé		54	54	0,00% =
Juscorps		168	169	0,60% ▲
La Chapelle Pouilloux		116	117	0,86% ▲
Le Vert		85	84	-1,18% ▼
Les Fosses		231	232	0,43% ▲
Limalonges		516	516	0,00% =
Lorigné		243	244	0,41% ▲
Loubigné		106	105	-0,94% ▼
Loubillé		220	215	-2,27% ▼
Luché-sur-Brioux		76	77	1,32% ▲
Lusseray		97	96	-1,03% ▼
Mairé L'Evescault		375	378	0,80% ▲
Maisonnay		130	132	1,54% ▲
Marcillé	Saint Génard	186	181	-2,69% ▼
	Pouffonds	206	205	-0,49% ▼
Marigny		441	436	-1,13% ▼
Melle	Mazières sur Béronne	224	224	0,00% =
	Paizay le Tort	248	248	0,00% =
	Saint Martin les Melle	17	17	0,00% =
Melleran		315	314	-0,32% ▼
Montalembert		189	189	0,00% =
Montjean		174	172	-1,15% ▼
Paizay le Chapt		184	183	-0,54% ▼
Périgné		505	506	0,20% ▲
Pers		58	57	-1,72% ▼
Plaine d'Argenson	Belleville	72	72	0,00% =
	Boisserolles	36	36	0,00% =
	Prissé la Charrière	329	334	1,52% ▲
	Saint Etienne la Cigogne	91	91	0,00% =
Plibou		144	144	0,00% =
Saint Romans des Champs		104	104	0,00% =
Saint Romans les Melle		360	366	1,67% ▲
Sauzé Vaussais		1 022	1 021	-0,10% ▼
Secondigné sur Belle		266	265	-0,38% ▼
Séligné		73	72	-1,37% ▼
Valdelaume	Ardilleux	93	93	0,00% =
	Bouin	89	91	2,25% ▲
	Hanc	187	189	1,07% ▲
	Pioussay	214	215	0,47% ▲
Vernoux sur Boutonne		123	123	0,00% =
Villefollet		133	131	-1,50% ▼
Villemain		119	118	-0,84% ▼
Villiers en Bois		83	85	2,41% ▲
Villiers sur Chizé		105	106	0,95% ▲
		<b>15 552</b>	<b>15 560</b>	<b>0,05% ▲</b>

## 7) Bilan des volumes sur le territoire syndical

Volumes (m <sup>3</sup> )	2023	2024	Variation
Volume importé	1 933 279	1 963 802	1,58%
Volume exporté	25 978	29 244	12,57%
<b>Volume total mis en distribution sur le territoire</b>	<b>1 907 301</b>	<b>1 934 558</b>	<b>1,43%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 408 259	1 361 451	-3,32%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	137 972	118 034	-14,45%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>1 546 231</b>	<b>1 479 485</b>	<b>-4,32%</b>

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur les campagnes de relève de novembre 2023 à novembre 2024 pour les abonnés du territoire centre et de mai 2023 à mai 2024 sur les territoires est et ouest.

Le volume total consommé par les abonnés a baissé de 66 746 m<sup>3</sup> entre 2023 et 2024.

## 8) Consommation par commune

Communes	ex-Communes	Abonnés 2024	Consommation 2023	Consommation 2024	Variation	m <sup>3</sup> /abonné 2024
Alloinay	Gournay-Loizé	384	49 538	50 138	1,21% ▲	130,57
	Les Alleuds	183	15 010	15 240	1,53% ▲	83,28
Asnières en Poitou		121	9 941	8 765	-11,83% ▼	72,44
Aubigné		128	10 490	10 733	2,32% ▲	83,85
Beauvoir-sur-Niort		1 003	95 653	92 292	-3,51% ▼	92,02
Brieuil sur chizé		36	5 679	6 009	5,81% ▲	166,92
Brioux sur Boutonne		868	88 614	82 182	-7,26% ▼	94,68
Brulain		368	41 198	42 666	3,56% ▲	115,94
Caunay		108	11 542	10 033	-13,07% ▼	92,90
Celles-sur-Belle	Montigné	134	20 216	15 495	-23,35% ▼	115,63
	Saint Médard	68	6 215	5 925	-4,67% ▼	87,13
	Verrines sous Celles	130	12 185	13 812	13,35% ▲	106,25
Chef-Boutonne	Crézières	39	4 086	2 689	-34,19% ▼	68,95
	La Bataille	58	6 065	6 730	10,96% ▲	116,03
	Tillou	198	20 868	18 022	-13,64% ▼	91,02
Chérigné		89	7 522	6 734	-10,48% ▼	75,66
Chizé		424	46 765	39 090	-16,41% ▼	92,19
Clussais la Pommeraie		407	37 782	33 881	-10,33% ▼	83,25
Couture d'argenson		254	20 526	21 081	2,70% ▲	83,00
Ensigné		176	13 638	15 505	13,69% ▲	88,10
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		311	35 835	35 953	0,33% ▲	115,60
Fontivillié	Chail	250	26 233	23 829	-9,16% ▼	95,32
	Sompt	184	14 712	14 108	-4,11% ▼	76,67
Fors		832	81 199	81 315	0,14% ▲	97,73
Juillé		54	4 043	3 794	-6,16% ▼	70,26

Fors		832	81 199	81 315	0,14% ▲	97,73
Juillé		54	4 043	3 794	-6,16% ▼	70,26
Juscorps		169	19 861	15 253	-23,20% ▼	90,25
La Chapelle Pouilloux		117	13 619	13 824	1,51% ▲	118,15
Le Vert		84	4 997	5 675	13,57% ▲	67,56
Les Fosses		232	20 562	18 694	-9,08% ▼	80,58
Limalonges		516	56 984	53 337	-6,40% ▼	103,37
Lorigné		244	19 467	19 936	2,41% ▲	81,70
Loubigné		105	21 112	19 359	-8,30% ▼	184,37
Loubillé		215	16 576	16 099	-2,88% ▼	74,88
Luché-sur-Brioux		77	8 831	8 818	-0,15% ▼	114,52
Lusseray		96	9 081	7 400	-18,51% ▼	77,08
Mairé L'Evescault		378	33 669	30 304	-9,99% ▼	80,17
Maisonnay		132	10 534	10 481	-0,50% ▼	79,40
Marcillé	Saint Génard	181	22 803	20 335	-10,82% ▼	112,35
	Pouffonds	205	15 756	16 336	3,68% ▲	79,69
Marigny		436	45 357	41 098	-9,39% ▼	94,26
Melle	Mazières sur Béronne	224	20 241	16 729	-17,35% ▼	74,68
	Paizay le Tort	248	38 499	31 977	-16,94% ▼	128,94
	Saint Martin les Melle	17	937	1 150	22,73% ▲	67,65
Melleran		314	25 736	24 668	-4,15% ▼	78,56
Montalembert		189	15 596	15 560	-0,23% ▼	82,33
Montjean		172	13 768	13 270	-3,62% ▼	77,15
Paizay le Chapt		183	20 997	18 776	-10,58% ▼	102,60
Périgné		506	50 729	55 070	8,56% ▲	108,83
Pers		57	3 489	3 327	-4,64% ▼	58,37
Plaine d'Argenson	Belleville	72	5 916	3 653	-38,25% ▼	50,74
	Boisserolles	36	8 249	7 491	-9,19% ▼	208,08
	Prissé la Charrière	334	28 394	25 555	-10,00% ▼	76,51
	Saint Etienne la Cigogne	91	8 453	9 847	16,49% ▲	108,21
Plibou		144	13 138	13 242	0,79% ▲	91,96
Saint Romans des Champs		104	16 432	17 050	3,76% ▲	163,94
Saint Romans les Melle		366	35 307	37 323	5,71% ▲	101,98
Sauzé Vaussais		1 021	86 475	88 206	2,00% ▲	86,39
Secondigné sur Belle		265	30 177	25 492	-15,53% ▼	96,20
Séigné		72	7 102	6 954	-2,08% ▼	96,58
Valde-laume	Ardilleux	93	11 341	9 582	-15,51% ▼	103,03
	Bouin	91	7 415	7 527	1,51% ▲	82,71
	Hanc	189	11 133	11 305	1,54% ▲	59,81
	Pioussay	215	17 069	15 643	-8,35% ▼	72,76
Vernoux sur Boutonne		123	11 647	12 137	4,21% ▲	98,67
Villefollet		131	15 669	14 763	-5,78% ▼	112,69
Villemain		118	12 521	15 450	23,39% ▲	130,93
Villiers en Bois		85	14 878	15 317	2,95% ▲	180,20
Villiers sur Chizé		106	10 159	9 451	-6,97% ▼	89,16
		<b>15 560</b>	<b>1 546 231</b>	<b>1 479 485</b>	<b>-4,32% ▼</b>	<b>99,37</b>

Les proportions de gros consommateurs et de fuites privatives sont variables d'une commune à l'autre ce qui explique l'amplitude des consommations par abonné qui vont de 55 à 229 m<sup>3</sup>.

## 9) Longueur du réseau

### a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2023 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
MAISONNAY	RD948-RD105	1 817
MELLE-MARCILLE	Melzéard et Bonneuil	520
SECONDIGNE SUR BELLE	Puy d'Ancry	282
BEAUVOIR SUR NIORT	Sèchebecq	96
<b>Longueur Totale</b>		<b>2 715</b>

Les extensions ont été générées par des dévoiements de réseaux passant initialement en terrains privés non conventionnés.

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2022	2023	2024
Extension de réseau (ml)	238	65	2715

### b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2024 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
MAISONNAY	RD948-RD105	1 095
VILLIERS SUR CHIZE	Bourg	815
MELLE et MARCILLE	Les Ouches, Melzéard, Lavault, Bonneuil	2 991
SECONDIGNE SUR BELLE	Puy d'Ancry	282
BEAUVOIR SUR NIORT	Sèchebecq	1 188
BEAUVOIR SUR NIORT	Avenue de Niort	95
BEAUVOIR SUR NIORT	Rue André Papot	200
JUSCORPS	Route de Fors	1 150
<b>Longueur Totale</b>		<b>7 816</b>

Les chantiers de MAISONNAY, MELLE et MARCILLE, de SECONDIGNE SUR BELLE et JUSCORPS ont permis de supprimer 4254 ml de réseaux. Cette opération a permis de réduire le linéaire de 1539 ml.

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	909 466	909 615	906 305	940 883	939 344
Renouvellement de réseau (ml)	11 580	10 846	5 462	11 480	7816
Taux de renouvellement	<b>1,27%</b>	<b>1,19%</b>	<b>0,60%</b>	<b>1,22%</b>	<b>0,83%</b>

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.02 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



**Chantiers de renouvellement de réseau**

# TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

## 10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
11/12/2024	Vote des tarifs 2025

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## 11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2024		2025	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m3	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m3
<b>Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)</b>	85,50 €	1,74 €	85,50 €	1,77 €
<b>Beauvoir sur Niort</b>	77,58 €	1,61 €	80,22 €	1,71 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.  
La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

### Territoire « Centre » :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

### Territoires « Est et Ouest » :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

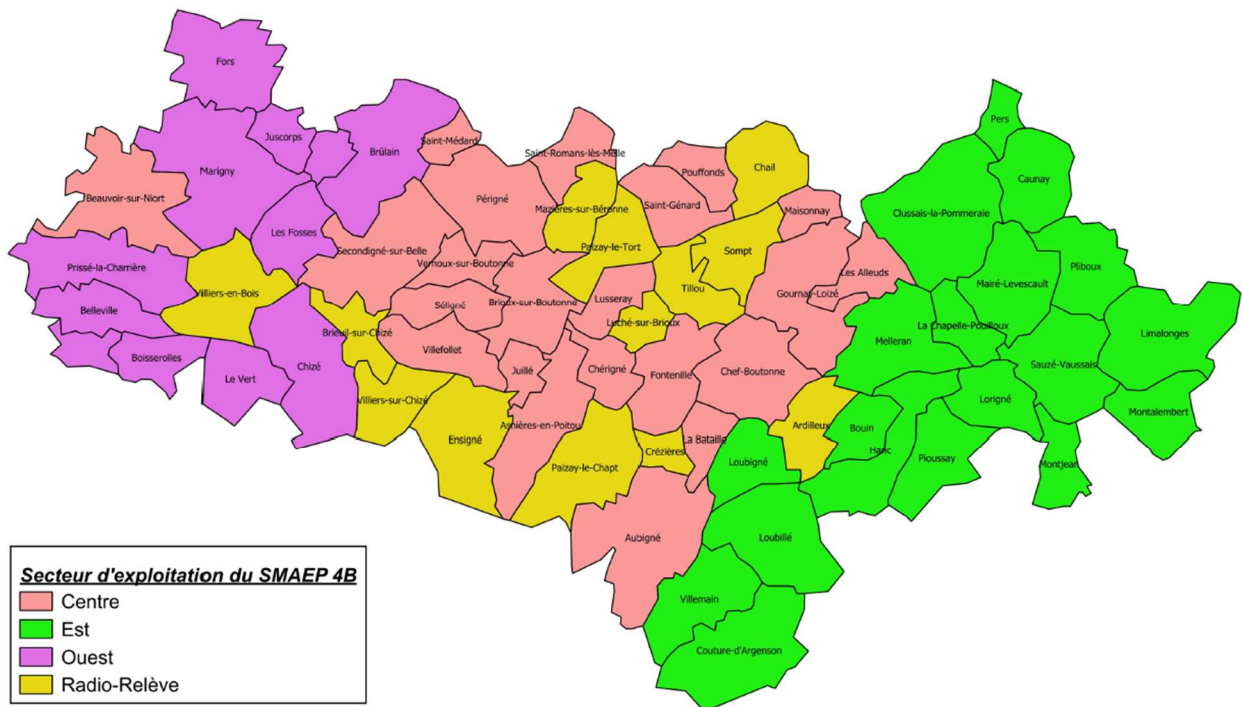
Communes équipées de compteurs « radio-relève » : Ardilleux, Brieuil-sur-Chizé, Chail, Crézières, Ensigné, Luché-sur-Brioux, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chart, Paizay-le-Tort, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

**Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.07 €/m<sup>3</sup>**

## Territoire du SMAEP 4B Zones de Relève



La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2023	1er janvier 2024
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Loubigné, Loubillé, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussey, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villemain, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Beauvoir-sur-Niort, Fors, Juscorps, Marigny, Prisse la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Evescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.



## 12) La Facture d'eau (1)

Sur Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup> consommés	1,74 €	1,74 €	0,00% =
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0719 €	0,0719 €	0,00% =
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

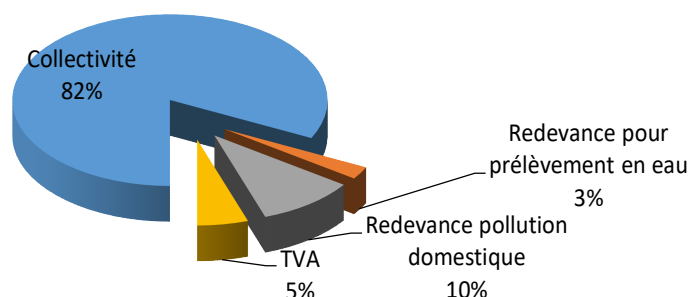
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
Collectivité	294,30 €	294,30 €	0,00% =
Redevance pour prélèvement en eau	8,63 €	8,63 €	0,00% =
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00% =
TVA	18,64 €	18,64 €	0,00% =
<b>Total (TTC)</b>	<b>357,57 €</b>	<b>357,57 €</b>	<b>0,00% =</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>: 2,98 €

### 1er janvier 2024



## 13) La Facture d'eau (2)

Sur Beauvoir sur Niort.

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	74,94 €	77,58 €	3,52% ▲
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup> consommés	1,57 €	1,61 €	2,55% ▲
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0719 €	0,0719 €	0,00% =
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

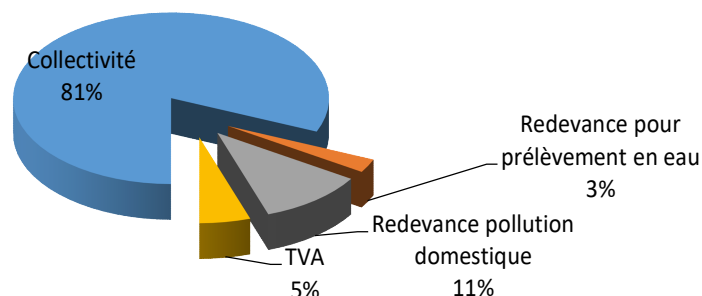
### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
Collectivité	263,34 €	270,78 €	2,83% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,63 €	8,63 €	0,00% =
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00% =
TVA	16,94 €	17,35 €	2,42% ▲
<b>Total (TTC)</b>	<b>324,91 €</b>	<b>332,76 €</b>	<b>2,42% ▲</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>:

2,77 €

### 1er janvier 2024



## 14) La Facture d'eau (3)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontivillié, Juillé, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Loubigné, Loubillé, Lusseray, Maisonnay, Melle, Marcillé, Paizay-le-Chapt, Périgné, Saint-Romans-les-Melle, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Valdelaume (Ardilleux), Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Sauzé-Entre-Bois, Valdelaume (Bouin, Hanc, Pioussay), Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux et Villemain.

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup> consommés	1,74 €	1,74 €	0,00% =
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0719 €	0,0719 €	0,00% =
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

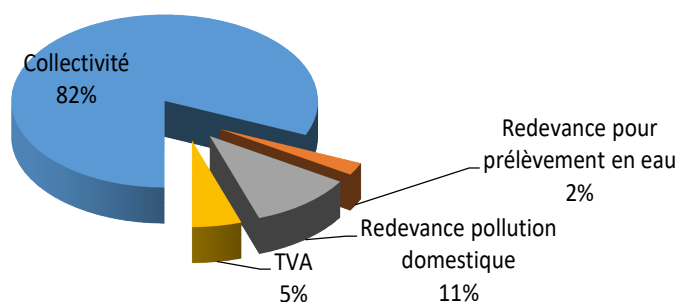
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
Collectivité	294,30 €	294,30 €	0,00% =
Redevance pour prélèvement en eau	8,63 €	8,63 €	0,00% =
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00% =
TVA	18,84 €	18,84 €	0,00% =
<b>Total (TTC)</b>	<b>361,37 €</b>	<b>361,37 €</b>	<b>0,00% =</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>: 3,01 €

### 1er janvier 2024



## 15) La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup> consommés	1,74 €	1,74 €	0,00% =
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0719 €	0,0719 €	0,00% =
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

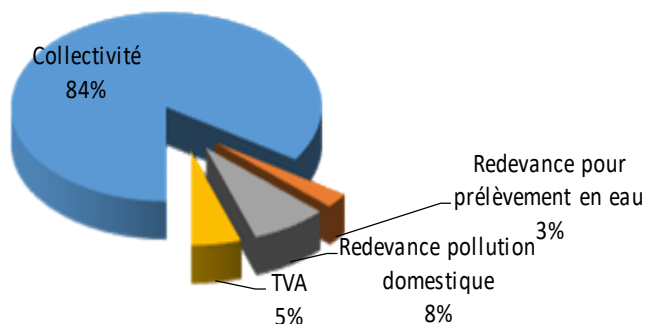
### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
Collectivité	294,30 €	294,30 €	0,00% =
Redevance pour prélèvement en eau	8,63 €	8,63 €	0,00% =
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00% =
TVA	18,18 €	18,18 €	0,00% =
<b>Total (TTC)</b>	<b>348,71 €</b>	<b>348,71 €</b>	<b>-0,00% ▾</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>:

2,91 €

### 1er janvier 2024



## 16) Recettes d'Exploitation

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau	4 354 189,69 €	4 485 508,85 €	3,02%
dont abonnements	1 337 051,94 €	1 338 928,24 €	0,14%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>4 354 189,69 €</b>	<b>4 485 508,85 €</b>	<b>3,02%</b>

Le périmètre de la compétence a évolué au 12 septembre 2022 avec la reprise de la distribution en régie directe sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain.

Un lissage des tarifs à la hausse sur 7 ans est toujours en cours sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort.



*Le château d'eau de la Boucharderie à Périgné*

# INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

## 17) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de sa surveillance analytique.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

### a) Le contrôle sanitaire

Sur l'année 2024, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2024 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	146	146	100 %
	Conformité physico- chimique	149	146	98 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en distribution sur l'année 2024.

Le contrôle sanitaire de l'ARS a révélé aucun prélèvement non-conforme pour les paramètres bactériologiques et trois prélèvements non-conformes pour les paramètres physico-chimiques.

- Non-conformité N°1 sur la commune de Marcillé le 24/12/2024 :  
Concentration en CVM à 1,7 µg/L pour une limite qualité de 0,5 µg/L.  
**Action corrective :** Purge du point et réseau, recontrôle le 13/01/2025 avec une concentration en CVM de 0,17 µg/L soit en dessous de la limite qualité en vigueur. Diagnostic en cours sur l'année 2025.
- Non-conformités N°2 et N°3 sur la commune de Le Vert le 15/01/2024 et le 29/02/2024 :  
Concentration en chlorothalonil R471811 à 0,51 µg/L et 0,50 µg/L pour une limite qualité de 0,1 µg/L jusqu'en avril 2024. Pas de dépassement de la valeur indicative de 0,9 µg/L en vigueur depuis avril 2024.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a légèrement augmenté de 97 % en 2023 à 98 % en 2024. Il en est de même pour le contrôle sanitaire sur le plan bactériologique : 99 % en 2023 contre 100 % en 2024.

### b) La surveillance analytique

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Surveillance qualité de l'eau 2024 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Surveillance analytique	Suivi de la bactériologie réservoirs, établissements sensibles et bouts de réseau	140	140	100 %
	Suivi Résiduel chlore réseau de distribution	67 points de prélèvements, 704 prélèvements sur l'année 2024		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	40 points de prélèvement, 465 prélèvements sur l'année 2024		

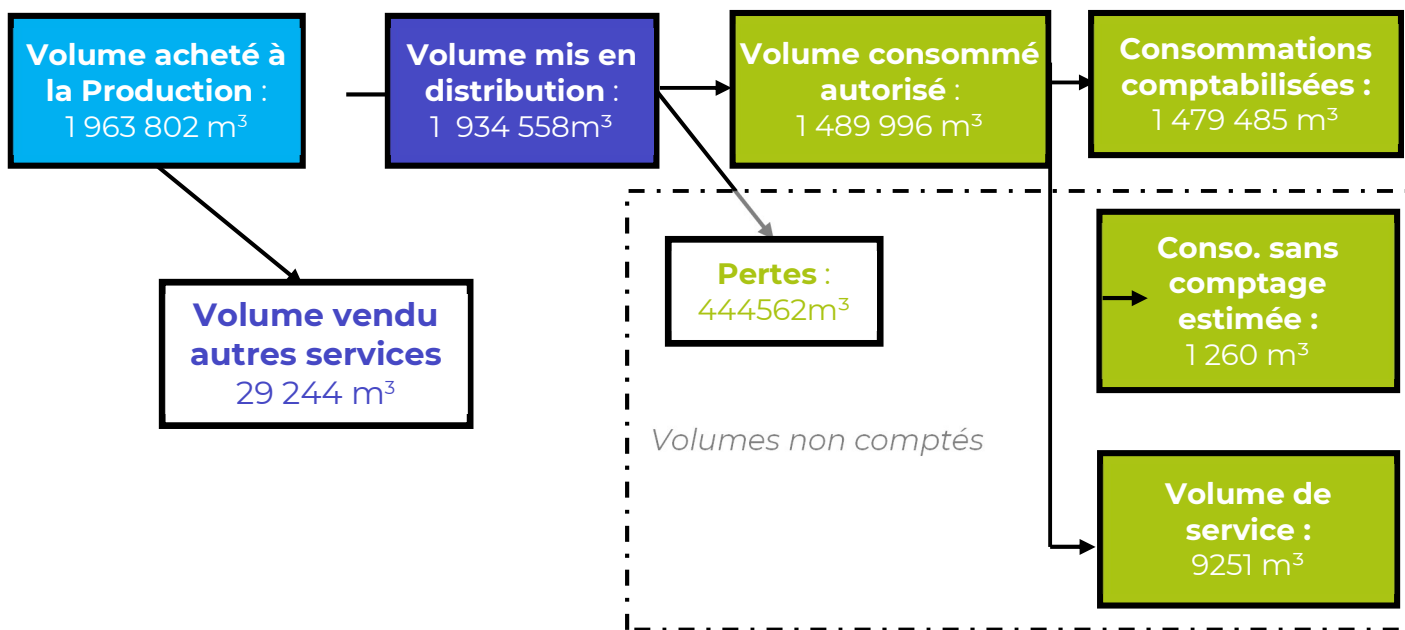
L'autosurveillance n'a relevé aucune non-conformité sur les analyses bactériologiques.

## 18) **Connaissance et gestion patrimoniale du réseau**

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	Document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	Existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	Existence d'un document de localisation et identification des interventions (secteurs de recherche de fuite, date, nature des réparations)	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

19) **Performance du réseau**



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 1260m<sup>3</sup>. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 9251 m<sup>3</sup> selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution**

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau (%)	78,5%	79,6%	82,8%	82,1%	77,4%

Le rendement du réseau de distribution est de 77.40 % pour l'année 2024. On constate donc une dégradation du rendement de 4.7 % par rapport à 2023.

- **Indice des volumes non comptés**

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	1,35	1,24	1,04	1,05	1,33

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	1,31	1,21	1,00	1,01	1,30

- **Indice linéaire de consommation**

(Volume consommé mesuré + Volume sans comptage estimé + Volume de service )

(Longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation(m <sup>3</sup> /km/j)	4,73	4,67	4,74	4,54	4,35



**Réalisation d'une purge sur le réseau**

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24H à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

	2024
Nombre de coupures	30
Nombre d'abonnés	15 560
Taux d'interruptions non programmées pour 1000 abonnés	2

Ce type d'arrêt d'eau intervient lors de la réparation d'une fuite en urgence ou lors de la casse d'un réseau par un tiers.

Cet indicateur n'était jusqu'à présent pas présenté.

## 20) Délai maximal d'ouverture des branchements

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

Le SMAEP 4B s'est engagé à réaliser une ouverture du branchement sous **2 jours ouvrables**.

## 21) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année N} = \frac{\text{Montant des impayés au titre de l'année N tel que connu au 31 décembre N + 1}}{\text{Montant TTC des factures d'eau émises au titre de l'année N}}$$

	2021	2022	2023
Montant des impayés de l'année N tel que connu au 31/12/N+1	95 946,22 €	80 912,54 €	73 954,60 €
Montant TTC des factures d'eau émises au titre de l'année N	4 383 076,04 €	4 381 529,55 €	4 497 606,74 €
Taux d'impayés en % sur les factures de l'année N	2,19%	1,85%	1,64%

## 22) Taux de réclamation

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations	57	52	55	76
Nombre d'abonnés	16 060	15 061	15 552	15 560
Taux de réclamation pour 1000 abonnés	4	3	4	5

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

## 24) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Montant des subventions
Renouvellement du réseau de distribution à MAISONNAY - RD948-RD105	364 430,06 €	206 088,25 €
Renouvellement du réseau de distribution à VILLIERS SUR CHIZE - Le Bourg	228 703,34 €	
Renouvellement du réseau de distribution à MELLE et MARCILLE - Les Ouches, Melzéard,	346 974,30 €	
Renouvellement du réseau de distribution à SECONDIGNE SUR BELLE - Puy d'Ancry	53 462,76 €	
Renouvellement du réseau de distribution à BEAUVOIR SUR NIORT - Sèchebecq	136 399,87 €	
Renouvellement du réseau de distribution à BEAUVOIR SUR NIORT - Avenue de Niort	25 903,67 €	
Renouvellement du réseau de distribution à BEAUVOIR SUR NIORT - Rue André Papot	52 171,75 €	
Dévoisement d'un réseau de distribution à SECONDIGNE SUR BELLE - GAEC GALADOIRE (travaux en régie)	5 514,83 €	
Renouvellement de la surpression à ENSIGNE - Réservoir	16 616,07 €	
Renouvellement de la surpression à FONTIVILLIE - Station de surpression de CHAIL	11 774,47 €	
Renouvellement de matériel de télégestion et de communication radio (fourniture et travaux en régie)	11 825,91 €	
Renouvellement du réservoir Antibélier à PERIGNE - Réservoir (fourniture et travaux en régie)	10 423,00 €	
Renouvellement de compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	3 707,55 €	
Renouvellement de matériel de chloration à BRULAIN - station de surpression (fourniture et travaux en régie)	1 483,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 269 390,58 €</b>	<b>206 088,25 €</b>

## 25) Acquisition d'équipements :

Nature des équipements	Montant des équipements
Rénouvellement de l'analyseur au réservoir de LES FOSSES	4 160,00 €
Acquisition de 3 spectrophotomètres mobiles	1 224,00 €
Renouvellement de compteurs abonnés	44 568,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 952,00 €</b>

## 26) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
<b>% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts</b>	<b>0,007%</b>	<b>0,006%</b>

Il reste un branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

## 27) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Encours de la dette au 31 décembre (€)	2 030 718,55 €	1 851 264,71 €	1 687 216,00 €
Épargne brute annuelle (€)	1 040 916,59 €	1 173 505,36 €	893 264,20 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	<b>1,95</b>	<b>1,58</b>	<b>1,89</b>
Recettes réelles	4 431 878,43 €	4 699 585,38 €	4 602 025,33 €
Dépenses réelles	3 390 961,84 €	3 526 080,02 €	3 708 761,13 €
Remboursements au cours de l'exercice	168 004,31 €	227 702,32 €	207 646,75 €
dont en intérêts	25 076,31 €	48 248,46 €	43 598,00 €
dont en capital	142 928,00 €	179 453,86 €	164 048,75 €

*L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles*

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

### 28) **Amortissements réalisés**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Montant de la dotation aux amortissements	905 428,08 €	832 578,06 €	836 934,43 €

## **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

### 29) **Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité**

Le Syndicat est partenaire du Fonds de Solidarité Logement porté par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et a opté pour une participation sous la forme d'un abondement.

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Participation du Syndicat au FSL	3 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €

### 30) **Opérations de coopération décentralisée**

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association ARBRES et l'association XYLM, le Syndicat participe à un projet d'adduction d'eau potable au Togo dans la région des plateaux. Sur un budget global de 120 000 € HT, le Syndicat participera à hauteur de 5% soit environ 6 000 €.

Édition avril 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

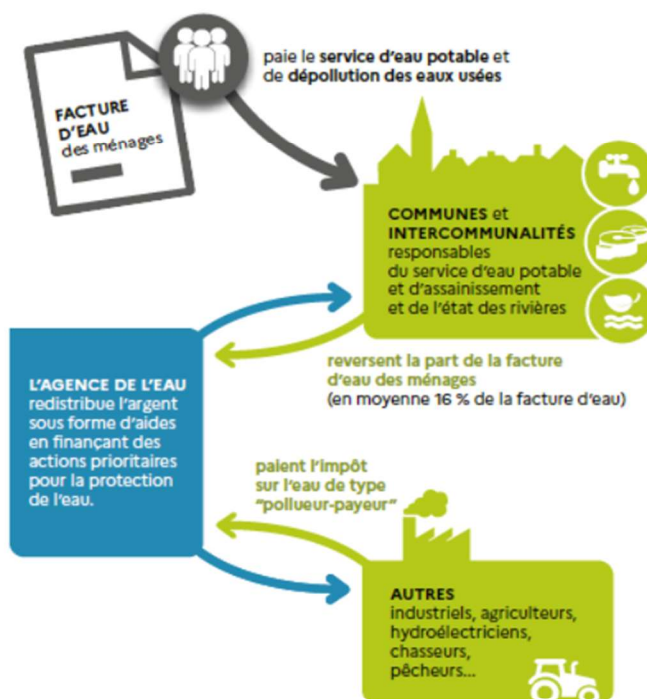
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m<sup>3</sup>** dont 2,28€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



**0,05 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,10 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**68,90 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**9,85 €**  
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



**1,70 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



**1,90 €**  
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**3,80 €**  
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**11,70 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



**4,20 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



**6,80 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



**30,90 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



**21,80 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



**16,10 €**  
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



**9,30 €**  
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



**10,90 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence.

### EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

### UN 12<sup>ÈME</sup> PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

### LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques  
métropolitains



Délégations

### ATLANTIQUE-DORDOGNE

**BORDEAUX** (départ. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
05 56 11 19 99

### SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(départ. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
05 55 88 02 00

Délégation

### ADOUR ET CÔTIERS

**PAU** (départ. 40 • 64 • 65)  
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
05 59 80 77 90

Délégations

### GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

**TOULOUSE** (départ. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
05 61 43 26 80

**RODEZ** (départ. 12 • 30 • 46 • 48)  
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur  
[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

**1964**

Première loi  
sur l'eau

**1 MISSION  
COMMUNE**

pour l'eau,  
la biodiversité  
et le littoral

**4 GRANDES  
PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS  
ENGAGÉS**

pour une expertise  
au service de l'eau,  
sur le territoire  
métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité  
pour tous !

2024 marque  
pour les 6 agences  
de l'eau 60 années  
d'engagement  
pour l'eau.



Rendez-vous du  
19 au 21 novembre  
au Salon des maires  
et des collectivités  
locales. ● ● ●



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](https://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)

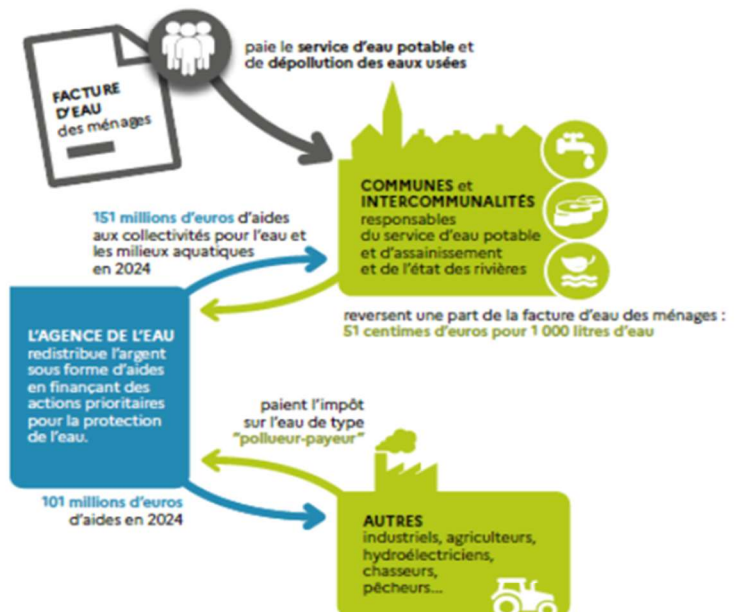
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2025

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



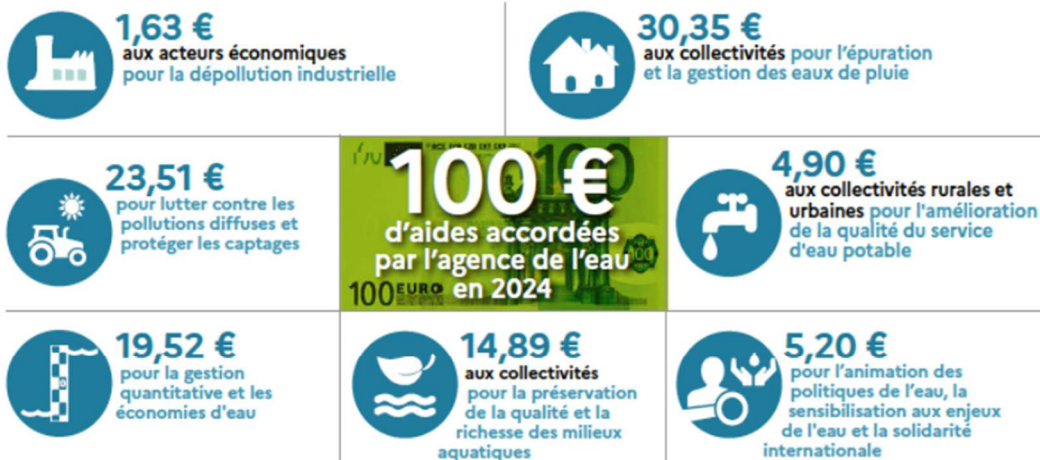
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 535 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [lc.cx/12eProgramme](https://lc.cx/12eProgramme)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège

#### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

#### ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OcéAN

**NANTES** (dép. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

### Délégation

#### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

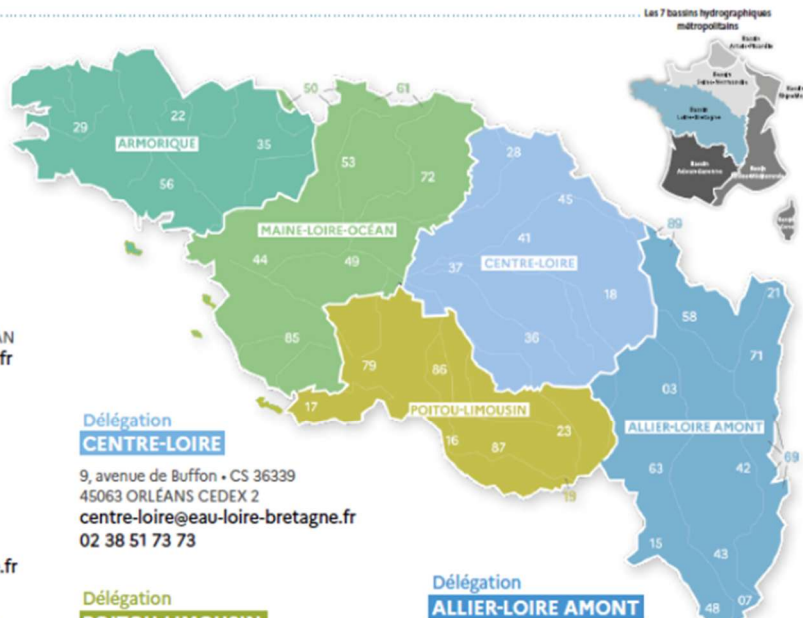
#### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

### Délégation

#### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2015, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



# **SYNDICAT 4B**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux  
79170 PÉRIGNÉ  
Tel : 05 49 07 74 31  
Fax : 05 49 07 12 26  
Mail : [accueil@syndicat4b.fr](mailto:accueil@syndicat4b.fr)